



Avis d'infirmité de la consultation

N°03/FM/MM/2022 du 20/03/2022

En vertu des dispositions de l'article 40 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la faculté de médecine déclare :

- L'infirmité de lot cité sous dessous de la consultation n°03/FM/MM/2022 du 20/03/2022 imputée au chapitre : (22-23/04), pour insuffisance budgétaire :
- Lot n° 01 : Matériels et instruments de laboratoires destinés à la formation de post-graduation (département de pharmacie et département de médecine),
- L'infirmité des lots cités sous dessous de la consultation n°03/FM/MM/2022 du 20/03/2022 imputée au chapitre : (22-23/04), pour absence des offres :
- Lot n° 02 : matériels de laboratoire destinés à la formation de post-graduation en odontologie conservatrice-endodontie
- Lot n° 03 : Matériels et instruments de laboratoires destinés à la formation de post-graduation en Parodontologie
- Lot n°04 : Équipements de laboratoires destinés à la formation de post-graduation en pathologie et chirurgie buccales
- Lot n° 05 : Matériels et consommables destinés à la formation de post-graduation en orthopédie dentofaciale.

Le Doyen

